Gouadeloupe

Martinique

Guyane

Réunion

Mayotte

TERMITES

Termites de bois secs

DROM-COM

(Départements et Régions d'Outre-Mer
et Collectivités d'Outre-Mer)

Réglementation, diagnostic & traitement

Il existe dans le monde plus de 2 500 espèces de termites dont la grande majorité vit dans les régions chaudes, équatoriales ou tropicales.

Réglementation

Dans le neuf

Les articles L 112-17 et R 112-2 à 4 du Code de la construction et de l'Habitation et leur arrêté d'application du 27 juin 2006 prévoient notamment la protection des bois et matériaux à base de bois participant à la **solidité de l'ouvrage (cf schéma ci-dessous) contre les insectes à larves xylophages et ceci sur l'ensemble du territoire national et les termites pour les départements sous arrêté préfectoral.**

Ces dispositions concernent les constructions dont le permis a été déposé après le 1er novembre 2006, ainsi que les travaux d'aménagement engagés à compter de cette même date.

CETTE PROTECTION PEUT ÊTRE :

- **naturelle** certaines essences étant naturellement durables (cf Norme NF EN 350),
- **conférée au moyen de traitements,**
- **assurée par un système constructif** permettant la surveillance et le remplacement facile des bois contaminés pour la France Métropolitaine uniquement.

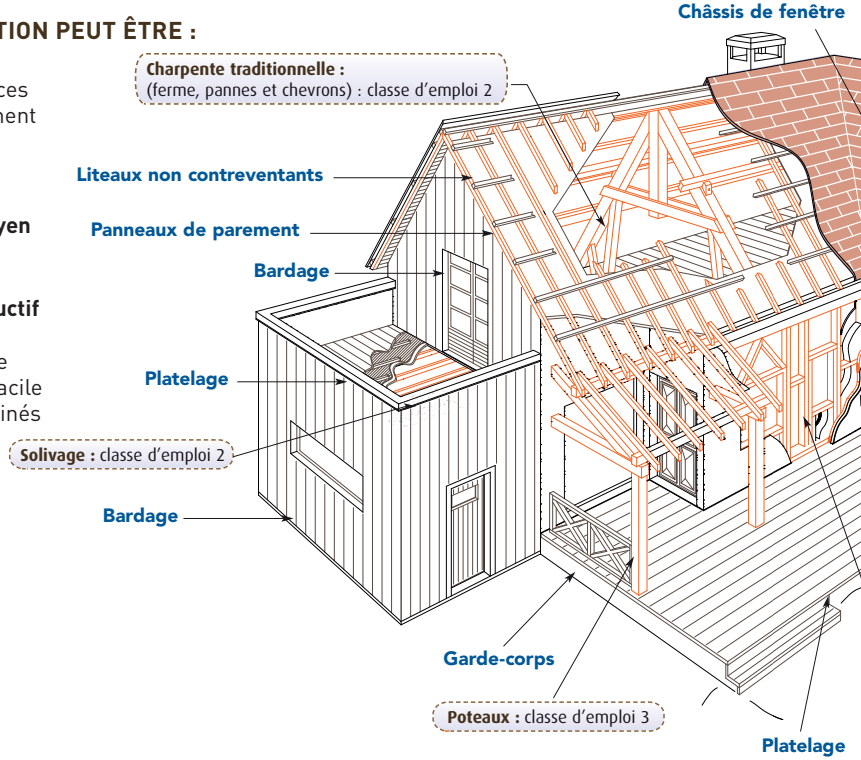

☐ Eléments ne participant pas à la stabilité de l'ouvrage

■ Eléments participant à la stabilité de l'ouvrage

Dans l'ancien

Il n'existe pas de réglementation particulière concernant les traitements préventifs ou curatifs dans l'ancien contre les insectes à larves xylophages dans le bâti existant.

Toutefois, les bois neufs introduits dans un bâtiment ancien doivent répondre aux obligations règlementaires.

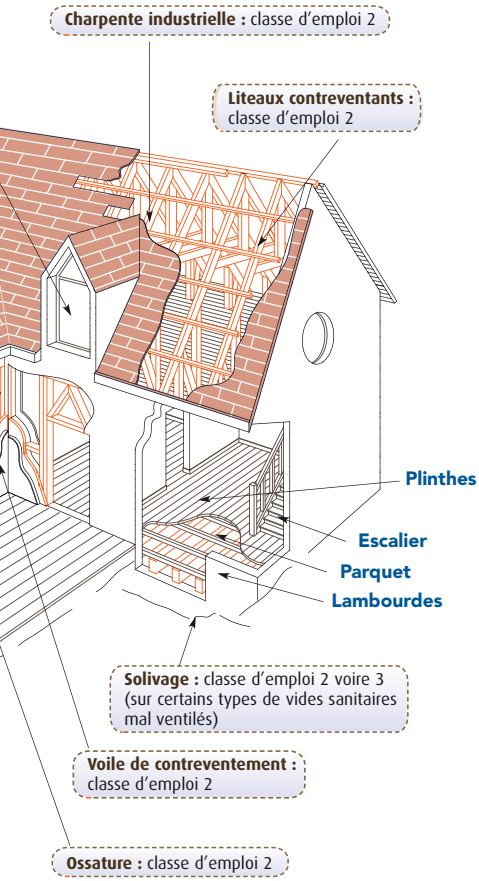

LES 5 CLASSES D'EMPLOI DU BOIS (EN335)

Classe 1 Bois placés en intérieur, à l'abri des intempéries.
Exemples : parquets, meubles, etc.

Classe 2 Bois placés en intérieur mais pouvant être soumis à un risque d'humidité ponctuelle.
Exemples : charpentes, éléments de toiture.

Classe 3 Bois placés en extérieur, soumis à des alternances rapides d'humidité et de séchage.
Exemples : fenêtres, portes d'entrée, revêtements extérieurs.

Classe 4 Bois placés en extérieur et soumis à une humidité permanente.
Exemples : clôtures, poteaux, passerelles extérieures.

Classe 5 Tous les ouvrages en bois en contact avec l'eau de mer.
Exemples : jetées, pontons, etc.

Biologie

Les termites de bois sec

Les termites de bois sec sont des insectes sociaux qui vivent en colonie et qui s'organise autour de différentes castes :

- Les reproducteurs, les nymphes qui remplissent les fonctions des ouvriers des termites souterrains et les soldats

Leur mode de développement se fait principalement par essaimage.

Leur taille est environ du double de celle des termites souterrains.

Les colonies sont installées dans les arbres et les végétaux morts et parfois dans la construction.

Le nid est dans le bois sec, sans communication avec le sol.

Dans le bois, on les reconnaît à la présence de galeries libres de concrétions contenant une vermoulure granuleuse généralement de faible diamètre (1mm environ).

Cette vermoulure peut être rejetée à l'extérieur où elle forme des petits tas à l'aplomb des orifices d'évacuation.

Les termites de bois sec attaquent toutes les essences de bois

Vermoulure granuleuse

La lutte
dans le bâti existant

Chaque situation nécessite un diagnostic précis permettant ensuite de faire le choix du traitement le plus adapté.

Il est à noter que les opérations de préparation et traitement sont indissociables les unes des autres de façon à garantir un résultat.

Une lutte efficace passe par :

Des opérations préparatoires précises telles que :

- le sondage mécanique de tous les bois,
- le bûchage des parties vermoulues, étape essentielle dans l'efficacité du traitement,
- le brossage et dépoussiérage des galeries apparentes et de l'ensemble de la surface des bois.

Des opérations de traitement (injection et pulvérisation) qui varient suivant la typologie de produit utilisé (gel ou liquide) et le type de bois à traiter (résineux ou feuillus).

Les opérations de préparation et traitement mis en œuvre par les entreprises certifiées CTB-A+ sont toutes définies dans des référentiels de prescriptions techniques validés au préalable par différents acteurs du marché, tels que les prescripteurs, les assureurs...

Nota : dans le cas d'un traitement préventif donc lorsque le bois est sain, seuls les ancrages et les bois en contact avec les maçonneries sont à injecter. Une application de surface suffira à conférer une protection à l'ouvrage concerné.

Choisir une entreprise certifiée CTB-A+

permet de :

- **s'appuyer en toute confiance** sur une entreprise dont la compétence en matière de **diagnostic et traitement** a été reconnue par un organisme tiers,
- **bénéficier de la mise en œuvre de techniques les plus novatrices et performantes** du marché tout en prenant en compte les aspects « impact santé-environnement ».

QUALITE CTB A+ CERTIFIEE

www.ctbaplus.fr

La certification de services CTB-A+ est délivrée par l'Institut technologique FCBA, l'acteur référent du secteur bois-construction.

FCBA, organisme certificateur est accrédité par le COFRAC (Certification de Produits et Services, n 5-0011, portée disponible sur www.cofrac.fr et liste des titulaires disponible sur www.ctbaplus.fr), contribue à l'élaboration des normes européennes pour la préservation des bois en œuvre dans le bâti.

FCBA INSTITUT TECHNOLOGIQUE

Réalisation : HYPOPHYSE COMMUNICATION

Juillet 2015